

Le coût humain et environnemental du commerce de la terre

Le cas de MATOPIBA, Brésil



Publié en 2018 par FIAN International, Rede Social de Justiça e Direitos Humanos et Comissão Pastoral da Terra (CPT). Ceci est un résumé en français du rapport « The Human and Environmental Cost of Land Business ».

Les organismes suivants ont collaboré:

ActionAid Brasil, ActionAid USA, Aidenvironment, Brasil de Fato, Campanha Nacional em Defesa do Cerrado, Cáritas Regional do Piauí, CLOC – La Via Campesina, Comissão Pastoral da Terra (CPT), Comissão Pastoral da Terra (CPT/PI), Développement et Paix-Caritas Canada, Escola de Formação Paulo de Tarso (EFPT-PI), Family Farm Defenders, FASE, Federação dos Agricultores Familiares (FAF), Federação dos Trabalhadores Rurais na Agricultura (FETAG-PI), FIAN Brasil, FIAN Germany, FIAN Netherlands, FIAN Sweden, Friends of the Earth International, GRAIN, Grassroots International, HEKS/ EPER, Instituto Comradio do Brasil, InterPares, Maryknoll Office for Global Concerns, National Family Farm Coalition, Obra Kolping do Brasil, Paróquia de Santa Filomena, Presbyterian Hunger Program, PROGEIA (Santa Filomena), Sindicato dos Trabalhadores Rurais de Santa Filomena, Solidarity Sweden – Latin America, Student/Farmworker Alliance, SumOfUs, Via Campesina Brasil, WhyHunger.

FIAN International,
Willy-Brandt-Platz 5
69115 Heidelberg, Allemagne
www.fian.org
contact@fian.org

Photos: FIAN et Rosilene Miliotti/FASE

Avec l'appui financier de :



Résumé du rapport

Le rapport décrit et analyse les effets de l'expansion de l'agro-industrie et de la spéculation foncière sur les droits humains et sur l'environnement dans la région MATOPIBA¹, située dans le Nord et le Nord-Est du Brésil. Il est fondé sur deux missions d'établissement des faits qui se sont déroulées entre septembre 2017 et janvier 2018. La première des deux missions avait comme objectif de documenter les conséquences de l'accaparement de terres agricoles pour les communautés de l'État de Piauí, Brésil, et de tenir des rencontres avec les autorités brésiliennes. La deuxième mission, qui a eu lieu en Europe, s'est penchée sur l'implication de fonds de pension des Pays Bas, de l'Allemagne et de la Suède dans l'expansion de l'industrie agroalimentaire et dans l'accaparement de terres agricoles dans la région de MATOPIBA.

Les droits humains et la financiarisation de la terre agricole

La région de MATOPIBA est témoin de la transformation de la terre en un actif financier dématérialisé du fait du pouvoir et de l'influence croissants de la finance mondiale, et de ses modes de fonctionnement – un processus appelé « financiarisation ». Une des manifestations de ce processus est le fait que les acteurs financiers (tels que les banques, les sociétés de courtage, les compagnies d'assurance, les fonds de pension, les fonds de couverture et les fonds de capital-risque), voient de plus en plus la terre comme une option d'investissement intéressante.

Ces acteurs financiers canalisent le capital dans l'acquisition de terres et dans des activités liées à l'exploitation des terres de manière à diversifier leurs investissements, à augmenter le retour sur investissement et à réduire les risques associés aux portefeuilles. Les régimes de retraite et les fonds de pension sont parmi les acteurs principaux dans le contexte de la financiarisation de la terre et de l'accaparement des terres.

Le présent rapport propose les droits humains comme cadre pour l'analyse de l'accaparement des terres qui se produit actuellement dans la région du MATOPIBA, et comme fondement pour la formulation d'un ensemble de recommandations sur la manière de résoudre les effets sociaux et environnementaux qui en découlent. Le concept des droits humains établit un rapport entre les titulaires des droits (les individus) et ceux à qui incombe la réalisation de ces droits (les États), imposant des obligations concrètes à ces derniers. Dans la mesure où les droits humains sont interdépendants, l'accaparement des terres en enfreint plusieurs, dont le droit à l'alimentation et les droits des femmes. Les progrès accomplis au cours des dernières années dans l'élaboration de normes touchant aux régimes fonciers ont mené à la reconnaissance du droit à la terre comme un droit humain. Or, les droits humains sont universels. Par conséquent, en vertu du droit international des droits humains, les États sont contraints de respecter, de protéger et de mettre en œuvre ces droits même à l'extérieur de leurs frontières. Les obligations extraterritoriales des États en matière de droits humains exigent, entre autres, l'élaboration de normes garantissant que les acteurs non-étatiques, tels que les entreprises et les investisseurs transnationaux, ne violent pas les droits humains dans les pays tiers.

¹ L'abréviation MATOPIBA désigne une région qui s'étend sur 73 173 485 hectares à travers quatre

États brésiliens situés dans le Nord et le Nord-Est du pays : Maranhão, Tocantins, Piauí et Bahia.

Accaparement des terres et spéculation dans la région MATOPIBA

La région MATOPIBA fait partie du biome du Cerrado, qui se caractérise par une biodiversité exceptionnelle de la faune et de la flore. De surcroît, trois des aquifères les plus importants de la région s’y trouvent. Bien qu’il retienne moins l’attention des médias que l’Amazonie, le Cerrado est tout aussi vital pour l’écologie du pays et de la planète. Le taux élevé de déforestation en fait un des écosystèmes les plus menacés du Brésil. La population du Cerrado compte 25 millions d’habitants, dont 80 peuples autochtones et communautés traditionnelles. Leur subsistance repose sur une relation intime avec l’écosystème, notamment à travers la chasse, la récolte de fruits, la pêche et une agriculture paysanne diversifiée. Les populations locales détiennent rarement des titres fonciers et une grande partie des terres sur lesquelles elles habitent est formellement la propriété de l’État.

L’État brésilien a soutenu l’expansion de l’agro-industrie dans le Cerrado par l’octroi de subventions importantes. Les monocultures de soja, qui ont commencé à envahir la région MATOPIBA au début des années 2000, ont continué à s’étendre – une tendance alimentée par le boum des produits de base provoqué par la finance mondiale à la recherche de nouveaux domaines d’investissement. Dans la foulée de la crise financière de 2007-2008, les prix des produits de base sur le marché mondial ont chuté, mais la spéculation foncière dans la région s’est poursuivie, car la terre en soi est devenue un objet d’investissement plus rentable que l’exploitation agricole. Cela a entraîné l’émergence de ce qu’on appelle les « land companies », qui ne sont plus directement liées à la production et se concentrent davantage sur l’acquisition, la vente, la location et la gestion des terres. Les nouvelles exploitations agricoles (fazendas) sont généralement créées par un

processus qui consiste à délimiter une zone sur des terres qui formellement appartiennent à l’État, chasser la population locale et défricher ou en déboiser la terre. Ces fermes sont ensuite vendues à des sociétés agro-industrielles ou à des compagnies foncières, qui a leur tour louent ou vendent la terre. La fraude et la falsification de titres est au cœur de cette activité pour simuler la propriété sur des terres qui ont été acquises illégalement. Les acteurs qui agissent localement sont soutenus par des acteurs financiers étrangers qui injectent des volumes considérables de capitaux dans le secteur foncier, alimentant ainsi la spéculation actuelle.

Dans le cas de MATOPIBA, les fonds de pension des États-Unis et de l’Europe sont des acteurs cruciaux. Le fonds de pension états-unien TIAA possède presque 300 000 hectares de terres agricoles au Brésil, dont près d’un tiers se trouve dans les États de la région MATOPIBA. Une bonne partie de ces terres est gérée par deux fonds de terres agricoles, les TIAA-CREF Global Agriculture LLC I et II (TCGA I et II), dont la valeur globale s’élève à 5 G\$ US. La majorité des investisseurs des TCGA I et II sont des investisseurs institutionnels, en particulier des fonds de pension. Parmi eux figurent le fonds allemand *Ärzteversorgung Westfalen-Lippe (ÄVWL)*, qui a investi 100 M\$ US dans le TCGA I, le fonds hollandais ABP, qui a investi 200 M\$ US dans le TCGA II et le deuxième fonds de pension national suédois (AP2), qui a investi un total de 1,2 G\$ US dans les TCGA I et II. Aussi bien le TIAA que les fonds de pension cités se présentent comme des investisseurs « responsables » et ils adhèrent à un certain nombre de programmes en matière de responsabilité sociale des entreprises. Toutefois, cela semble contredire la réalité de leur investissements fonciers dans la région MATOPIBA. Au moins une partie des terres en question a été achetée auprès d’un homme d’affaires qui serait parmi les individus qui s’approprient le plus de terres dans la région. Les droits de propriété de certaines de ces terres

faisaient l'objet de contestations judiciaires au moment des transactions. Les fonds de pension fonctionnent par le biais de réseaux d'investissement complexes de manière à contourner les dispositions de la législation brésilienne qui limitent le droit à la propriété foncière des entreprises étrangères.

Violations des droits humains et éco-destruction

La mission d'établissement des faits qui s'est déroulée en septembre 2017 a documenté les effets sociaux et environnementaux de l'expansion de l'agro-industrie et de l'accaparement des terres sur sept communautés locales du Sud de l'État de Piauí qui fait partie de la région MATOPIBA. Les constatations de la mission font état des graves conséquences de la déforestation, de la contamination à grande échelle des sols, de l'eau et du bétail par des produits agrochimiques, et de la perte de biodiversité pour les populations locales. Par ailleurs, la violence à l'encontre des dirigeants communautaires est en hausse, tout comme les différends ayant trait à l'eau, exacerbés par les changements dans les régimes des précipitations provoqués par l'éco-destruction. Enfin, les populations locales de la région sont en train de perdre leurs terres, ce qui entraîne la perte de leurs moyens de subsistance, des situations de perturbation collective, et une situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces personnes sont souvent contraintes de migrer vers les favelas, les bidonvilles des grandes villes brésiliennes. Les femmes sont particulièrement touchées par l'accaparement des terres et l'éco-destruction actuels, car elles ne peuvent plus cueillir et transformer les fruits sauvages des forêts du Cerrado, tandis que la présence de gardes armés, d'intimidation et de violence physique les empêche de planifier une vie de famille.

Les violations des droits humains subies par les communautés locales sont systémiques et elles

touchent un large éventail de droits. En soutenant l'avancée de l'agro-industrie dans la région, en négligeant de protéger les populations locales contre les agissements des individus au niveau local, des entreprises de l'agro-industrie et des investisseurs qui accaparent les terres, et en manquant de garantir leur responsabilité à cet égard, l'État brésilien a, à l'échelle fédérale, étatique et locale, manqué à ses obligations en matière de protection des droits humains. Plus particulièrement, l'État n'a pas respecté, ni protégé les droits collectifs à la terre des populations locales et les modes d'utilisation et de gestion des territoires qui leurs sont propres.

Ces manquements aux droits humains ont été rendus possibles en raison des investissements réalisés par des acteurs financiers internationaux, notamment par les fonds de pension mentionnés. Bien qu'ils ne soient pas directement impliqués dans l'accaparement des terres et dans la destruction des écosystèmes, ils sont parties prenantes au modèle d'affaires qui a cours dans la région MATOPIBA. Ils alimentent la spéculation foncière et profitent directement de la hausse des prix de la terre dans la mesure où elle fait monter la valeur de leurs portefeuilles. Les fonds de pension mis en cause relèvent de la juridiction des États-Unis, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Suède, qui ont le pouvoir et l'obligation de contrôler ces acteurs, de manière à les empêcher d'enfreindre les droits humains par le biais de leurs investissements ou leurs opérations financières. Les conclusions de la mission d'établissement des faits qui a été réalisée en Europe en janvier 2018, révèlent que l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède ont violé leurs obligations extraterritoriales en omettant de mettre en place des mécanismes efficaces de protection des droits humains et de suivi rigoureux de leur respect en ce qui concerne les activités des fonds de pension. Ces pays n'ont pas non plus assuré la responsabilisation de ces acteurs, ni mis en place

des voies de recours pour les personnes touchées.

Un ensemble de mesures doivent être prises par les États visés, de même que par des institutions internationales, afin de garantir le respect des droits humains des personnes touchées et la mise en cause de la responsabilité des acteurs économiques.

